

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
Avenant à la convention particulière d'appui financier

Déperdition thermique d'un bâtiment communal (Mairie, logements, école Echandelys)



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

L'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

La communauté de communes du Haut-Livradois, territoire lauréat représenté par son Président, Jean-Luc COUPAT

Les communes ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- commune de Bertignat
- commune de Chambon-sur-Dolore
- commune de Condat-lès-Montboissier
- commune d'Echandelys
- commune de Fayet Ronaye
- commune de Fournols
- commune de Grandval
- commune du Monestier
- commune de Saint-Amant-Roche-Savine
- commune de Saint-Bonnet-le-Bourg
- commune de Saint-Bonnet-le-Chastel
- commune de Sainte-Catherine
- commune de Saint-Eloy-la-Glacière

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu les conventions particulières d'appui financier en date du 24 décembre 2015



Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de préciser d'une part, les nouvelles actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier complémentaire du FFTE. Le présent avenant entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Il est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature du présent avenant.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier complémentaire au titre du présent avenant est fixé à 1 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre de la Ministre ou du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées.

Article 3 - Engagements du territoire lauréat et des bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :

- mettre en place sur leurs territoires les actions spécifiques figurant en annexe 2.
- désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
 - les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
 - tout document nécessaire aux engagements et versements ;



- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

- participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
- apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées.



Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

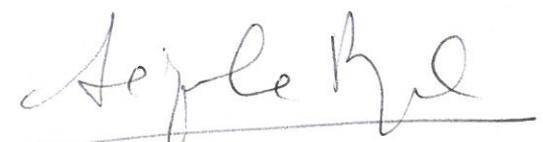
Fait à Clermont-Ferrand, le 28 octobre 2016

Le Président de la communauté de communes
du Haut-Livradois



Jean-Luc COUPAT

La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations
internationales sur le climat,



Ségolène ROYAL

Les représentants des bénéficiaires :



Jacques POUGET
Maire de Bertignat



Jean-Pierre GENESTIER
Maire de Chambon sur Dolore



Dominique GIRON
Maire de Condat lès Montboissier



Michelle DUTOUR
Maire d'Echandelys



Louis CHAUVET
Maire de Fayet Ronaye



Pierre MERY
Maire de Fournols



Jean-Louis CHANTELAUZE
Maire de Grandval



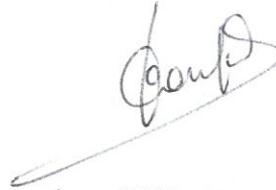
Simon RODIER
Maire de Saint Bonnet le Chastel



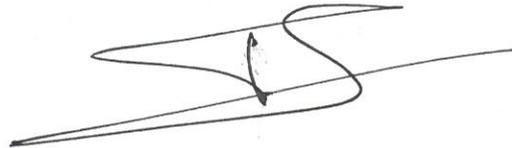
Jean-Yves PAULET
Maire de Sainte Catherine



Jean-Luc COUPAT
Maire de Saint Eloy la Glacière



Jean-Philip POUGET
Maire du Monestier



François CHASSAIGNE
Maire de Saint-Amant-Roche-Savine



Marie-France REBORD
Maire de Saint Bonnet le Bourg



En présence de l'ADEME,

Nathalie HOCK-FREUER 

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

Pascal Pineau



Annexe 1

Gouvernance, élus et techniciens référents pour la mise en œuvre des actions de l'avenant

Gouvernance du programme d'actions mise en place :

La Communauté de Communes du Haut-Livradois organise son travail dans le cadre de commissions thématiques puis de commissions de travail.

Les commissions thématiques sont chargées de dégager des axes de travail et sont forces de propositions. On y retrace en début de séance les avancées effectives des projets. Elles sont ouvertes aux élus communautaires, aux élus municipaux qu'ils soient communautaires ou non, ainsi qu'aux personnes ressources.

Les commissions de travail sont chargées de mener ou piloter des études et réflexions suite aux propositions des commissions thématiques. Elles sont également chargées de la mise en place des actions. Elles regroupent les élus du bureau communautaire ainsi que les partenaires institutionnels. Les élus référents communaux sur ces projets seront conviés dans les commissions thématiques ainsi que dans les réunions de travail. L'avancement des projets communaux sera suivi et valorisé au même titre que celui des projets intercommunaux et par les mêmes moyens.

Ainsi dans le cadre de TEPCV, une commission de travail spécifique va être mise en place. Elle regroupera : les élus du bureau communautaire, la DREAL, la DDT, l'ADEME, la Région, le Département, le PNRLF (en particulier l'atelier d'urbanisme rural), le SCoT, les services de la Communauté de Communes du Haut-Livradois. Potentiellement seront invitées associations ad hoc et entreprises du secteur concernées.

La communauté de communes du Haut-Livradois mettra à disposition des communes maîtres d'ouvrage de projets soutenus dans le cadre de la convention du personnel pour les accompagner dans le suivi technique et financier de ces projets. En effet, la coordinatrice du projet pour la communauté de communes du Haut-Livradois accompagne les communes dans les démarches relatives au projet TEPCV (interface avec les services de l'Etat en charge des conventions TEPCV, aide à la rédaction de cahiers des charges prenant en compte les exigences thermiques, respect des calendriers...) L'atelier d'urbanisme rural du Parc Naturel Régional Livradois-Forez et l'Aduhme accompagnent également ces communes. Une fiche d'aide a été rédigée conjointement par l'Aduhme, le parc naturel régional et la communauté de communes du Haut-Livradois afin de permettre aux communes d'orienter leurs projets de rénovation vers une haute performance (performance thermique à vérifier, anticipation d'autres travaux de performance énergétique, prise en compte globale des problématiques, incitation à l'utilisation de matériaux biosourcés...). Concernant les travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage communal, la communauté de communes du Haut-Livradois et les communes sont accompagnées par le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme). Ce syndicat intercommunal assure l'entretien et les travaux sur le réseau d'éclairage public communal en partenariat avec les communes.



Le syndicat subventionne pour partie les travaux relatifs aux diminutions de consommation d'énergie liées à l'éclairage public.

La communication est assurée sur chaque projet au sein des réunions de conseil communautaire qui ont lieu régulièrement. D'autre part, le site internet du Haut-Livradois ainsi que sa lettre d'information feront état du programme d'action et des réalisations. Des réunions publiques de présentation du projet TEPCV sont prévues.

Référents en charge du programme d'actions :

L'équipe projet TEPCV			
Elus en charge du projet	Olivier HOENNER	Vice-Président en charge du développement durable	contact@haut-livradois.com
	Jean-Luc COUPAT	Président de la communauté de communes du Haut-Livradois	
Coordinatrice du projet	Marielle GIRAUD	Directrice de la CCHL	marielle.giraud@haut-livradois.com

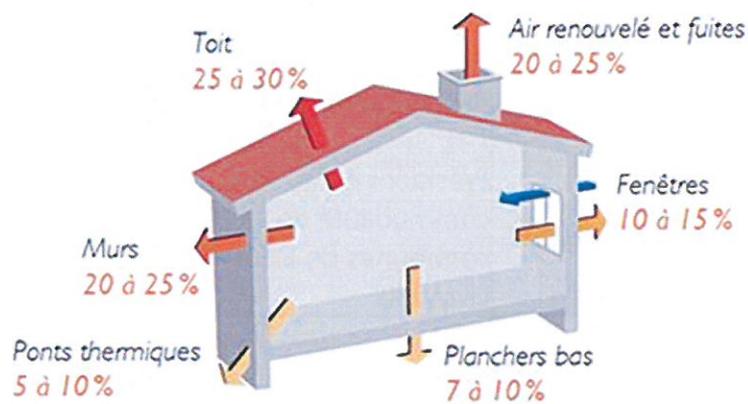


Annexe 2

Plan d'actions complémentaire dans le cadre de l'avenant

La détermination des gains énergétiques attendus par les actions de rénovation énergétique est, par la nature même du système bâtiment-usage dont il est question, tout à fait hypothétique.

Afin de pouvoir transmettre des ordres de grandeurs de gain de consommation énergétique, les ratios de déperditions thermiques publiés par l'ADEME ont servi de base



Source : <http://www.ademe.fr/particuliers-eco>

[citoyens/habitation/renover/isolation/isolation-toit-murs-planchers](http://www.ademe.fr/particuliers-eco/citoyens/habitation/renover/isolation/isolation-toit-murs-planchers)



Plan d'actions intercommunales

Action 1

Intitulé de l'action :

Promouvoir une mobilité durable

Description de l'action :

La Communauté de Communes du Haut-Livradois propose de créer un changement dans les habitudes de transport par la réduction de ces derniers et la promotion de modes de déplacement alternatifs.

Pour cette raison la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite faire preuve d'exemplarité. Afin de promouvoir les modes de mobilité douce, la communauté de communes du Haut-Livradois envisage d'acquérir une flotte de trois quadricycles électriques qui permettront aux habitants ne pouvant utiliser les vélos ou VAE de découvrir ce mode de transport alternatif et de redécouvrir leur territoire sous un mode durable. Cette action s'inscrit en continuité des actions amorcées dans le cadre de la convention initiale.

En outre, sur un territoire où les migrations pendulaires sont très importantes tant par leur nombre que par les distances parcourues, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite mener une politique volontariste sur le territoire par la valorisation du covoiturage et la réduction des déplacements professionnels. A cette fin, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite créer un espace de coworking afin de permettre aux personnes qui le souhaitent et/ou en ont la possibilité auprès de leur employeur de travailler au plus près de chez eux dans des conditions optimales.

Calendrier : années 2017 – 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Haut-Livradois

Animation : communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité, étude en cours en vue d'une possible implantation au sein d'une maison de services au public (MSAP).

Objectifs attendus :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en substituant un véhicule électrique à un véhicule diesel.
- Promouvoir des alternatives aux carburants traditionnels par la valeur de l'exemple
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre par la réduction du nombre de trajets effectués lors des migrations pendulaires.

Indicateurs :

- Nombre de personnes utilisatrices des quadricycles électriques
- Nombre de personnes utilisatrices de l'espace de télétravail



Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Achat de trois quadricycles électriques	15 000€	80%	12 000€	20%	3 000€
Aménagement d'un espace de coworking	60 000€	80%	48 000€	20%	12 000€
TOTAL	75 000€	80%	60 000€	20%	15 000€

Action 2

Intitulé de l'action :

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public intercommunal

Description de l'action :

La communauté de communes du Haut-Livradois, comme les communes qui la composent, dispose de bâtiments publics. Ces derniers présentent souvent les mêmes problématiques : mauvaise isolation et chauffage électrique.

Afin de réduire l'impact environnemental lié à ces bâtiments et dans un but d'exemplarité, la communauté de communes du Haut-Livradois va porter un programme de rénovation énergétique de ses bâtiments.

Les bâtiments du patrimoine communautaire vont faire l'objet de travaux de réhabilitation énergétique :

- amélioration thermique de logements intercommunaux
- réhabilitation d'un bâtiment intercommunal en vue de la création d'une maison du bois et de l'énergie couplée avec la future maison de services au public. L'objectif de la communauté de communes du Haut-Livradois est de faire de ce bâtiment un bâtiment basse consommation. L'opportunité de l'installation d'un système photovoltaïque pour l'autoconsommation est à l'étude.

Calendrier : 2017 - 2018



Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Haut-Livradois

Animation : communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité,

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des résidents
- Diminuer la précarité énergétique des occupants des logements
- Réduire l'impact environnemental du chauffage dans ces bâtiments
- Promouvoir la rénovation énergétique auprès des particuliers
- Mise en place d'une vitrine destinée tant aux particuliers qu'aux professionnels pour informer et démontrer la dynamique locale autour de la thématique « énergie ». Encourager les passages à l'acte
- Emission de GES très réduites par l'usage du bois énergie local.

Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie du bâtiment par rapport à des bâtiments comparables non isolés
- Comparaison des émissions de GES de l'année du bâtiment par rapport à des bâtiments comparables non isolés
- Economies réalisées par la communauté de communes du Haut-Livradois

Détail des coûts prévisionnels de l'action 2					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique	275 000€	80%	220 000€	20%	55 000€

Action 3

Intitulé de l'action :

Valoriser l'économie circulaire et les énergies renouvelables

Description de l'action :

La Communauté de Communes du Haut-Livradois souhaite s'engager dans l'économie circulaire et prouver qu'il est possible de réutiliser un « déchet » ou de le valoriser.



- Propriétaire du bâtiment de la ressourcerie gérée par l'association Récup'Dore solidaire la communauté de communes du Haut-Livradois a fait, dans le cadre de la convention initiale TEPCV, l'acquisition d'une imprimante 3D pour la mettre à disposition de l'association afin de créer les éléments nécessaires à la réparation de certains objets pour leur revalorisation. Afin de poursuivre ce développement, la communauté de communes du Haut-Livradois propose aujourd'hui de faire l'acquisition d'un scanner 3D afin d'améliorer les possibilités de revalorisation offertes par l'imprimante 3D.
- Concernant la problématique des déchets verts, la communauté de communes du Haut-Livradois mène actuellement une étude de faisabilité concernant une ou des unités de méthanisation sur le territoire. Cette étude laisse apparaître un fort potentiel qui pourrait être amélioré et complété par l'utilisation des coupes de bord de routes communales. A cette fin, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite faire l'acquisition d'une barquette et d'un tamis de récupération pour les coupes de bord de route.
- Outre son projet de développement de la méthanisation ainsi qu'un projet éolien en cours parallèlement à la démarche TEPCV, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite développer et valoriser la production d'énergies renouvelables locales. Elle soutient au travers de plusieurs actions (charte forestière de territoire, développement de chaufferies bois...) le développement du bois-énergie local. Afin d'améliorer la production d'énergie bois, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite construire une plateforme bois-énergie afin de permettre le séchage de bois-bûche et de plaquettes forestières afin d'améliorer la qualité de ces combustibles. Cette plateforme permettrait également le stockage relais de combustible bois pour les particuliers freinés par la nécessité de stocker le combustible. Enfin, un stockage permettant la mise en place de groupements de commandes citoyens sur les matériaux isolants est envisagé dans ce projet.
- Enfin, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite installer un abri solaire pour ses vélos électriques afin de les alimenter grâce à une énergie renouvelable. L'objectif est également de mettre en valeur cet abri et de permettre aux citoyens du Haut-Livradois de voir une réalisation solaire permettant la recharge des vélos électriques acquis dans le cadre de la convention initiale.

Calendrier : 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Haut-Livradois

Objectifs attendus :

- Augmentation du nombre d'objets réparés et revalorisés par la ressourcerie
- Maximisation du potentiel méthanisable du territoire
- Valorisation de l'économie circulaire auprès des habitants et usagers des différents services (ressourcerie, déchetterie)
- Augmentation de la quantité et de la qualité de l'énergie issue des produits forestiers locaux
- Valorisation des énergies renouvelables auprès des citoyens du territoire et des alentours
- Réduction de la consommation en eau potable

Indicateurs annuels :

Nombre d'éléments créés grâce à l'imprimante 3D

Nombre de km de bord de route valorisés



Nombre de kWh estimés

Nombre de kWh issus du bois énergie estimés transitant par la plateforme

Nombre de kWh produit par l'abri photovoltaïque

Détail des coûts prévisionnels de l'action 3					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
		80%	12 000€	20%	3 000€
Acquisition d'un scanner 3D	15 000€	80%	12 000€	20%	3 000€
Acquisition d'une barquette et d'un tamis de récupération pour les coupes de bord de route	110 000€	80%	88 000€	20%	22 000€
Création d'une plateforme bois-énergie	465 000€	80%	372 000€	20%	93 000€
Création d'un abri solaire pour vélos électriques	15 000€	80%	12 000€	20%	3 000€
TOTAL	605 000€	80%	484 000€	20%	121 000€

Action 4

Intitulé de l'action :

Conservation de la biodiversité

Description de l'action :

La Communauté de Communes du Haut-Livradois est déjà largement engagée dans la préservation de la biodiversité, notamment grâce à ses trois contrats territoriaux en cours pour la préservation de la ressource en eau et de sa qualité à laquelle elle consacre un budget de plus de 140 000 €. La communauté de communes du Haut-Livradois s'est également dotée, en partenariat avec les six autres communautés de communes de l'arrondissement, d'une charte forestière de territoire dans laquelle la valorisation du bois énergie et la préservation de la biodiversité sont désignées comme des priorités. Des études relatives à la préservation des zones humides en milieu forestier ou à l'impact du réchauffement climatique sur les sapins de moyenne altitude ont été réalisées. Par ailleurs, la communauté de communes du Haut-Livradois s'investit pour le développement de l'agriculture bio et des circuits courts. Elle a notamment pris en charge la construction d'un atelier de découpe de viande bénéficiant de la certification bio et, en partenariat avec les communautés de communes d'Olliergues et du Pays de Courpière, la communauté de communes du Haut-Livradois vient d'être reconnue « territoire bio à encourager » pour un programme d'actions en faveur du développement de l'agriculture biologique qui développe quatre axes :



- Augmenter la consommation de produits locaux bio sur le territoire : création de débouchés pour les produits bio dans la restauration collective
- Développer l'offre de produits locaux bio sur le territoire
- Accompagner la transmission et la reprise d'exploitation en agriculture biologique
- Aider à la labellisation.

La communauté de communes du Haut-Livradois souhaite inscrire dans son plan d'actions complémentaire TEPCV trois actions supplémentaires en faveur de la biodiversité qui relèvent de véritables préoccupations sur ce territoire déjà très investi :

- La communauté de communes du Haut-Livradois souhaite impliquer ses communes membres pour la suppression des produits phytosanitaires. A cette fin, elle propose de faire l'acquisition d'un porte-outils et de brosses de désherbage permettant de substituer une action manuelle aux désherbants chimiques. Ce matériel acheté par la communauté de communes du Haut-Livradois serait mutualisé entre les quinze communes de la communauté de communes du Haut-Livradois.
- Par ailleurs, la communauté de communes du Haut-Livradois souhaite sensibiliser les enfants à la biodiversité et à sa protection. Elle propose donc l'achat d'un ensemble de mallettes pédagogiques pour chacune des six écoles du territoire afin que les personnels enseignants, mais également les animateurs des temps d'animation périscolaires puissent bénéficier de support de qualité afin de sensibiliser les enfants à la richesse de la nature qui les entoure.
- Enfin l'inquiétante diminution des cheptels d'abeilles au niveau national incite la communauté de communes du Haut-Livradois à mettre en place une action de sensibilisation et de pédagogie de la population à la préservation des abeilles. En parallèle de ses efforts en faveur de la suppression des produits phytosanitaires, la communauté de communes du Haut-Livradois envisage l'installation de ruches pédagogiques en partenariat avec deux apiculteurs locaux. Des ruches pédagogiques et conformes aux règles du code rural seront installées dans ou à proximité des écoles du territoire.

Calendrier : 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Haut-Livradois

Objectifs attendus :

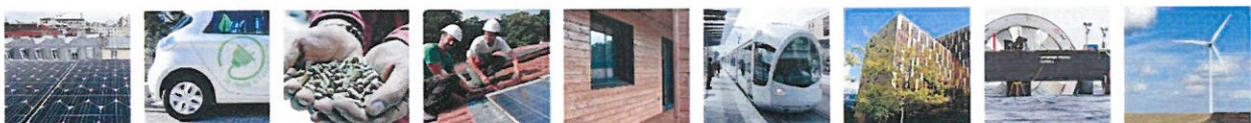
- Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
- Impacts positifs sur la faune et la flore locale
- Sensibilisation des enfants à la biodiversité et sa protection
- Augmentation du nombre d'abeilles sur le territoire
- Sensibilisation de la population à la coexistence avec les abeilles

Indicateurs annuels :

Nombre de km de voirie traités

Nombre d'enfants sensibilisés

Nombre de ruches installées



Détail des coûts prévisionnels de l'action 3					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
		80%	6 520€	20%	1 630€
Acquisition d'un porte-outils et de brosses de désherbage	8 150€	80%	6 520€	20%	1 630€
Acquisition de six lots de mallettes pédagogiques	30 000€	80%	24 000€	20%	6 000€
Installation de ruches pédagogiques dans les écoles	15 000€	80%	12 000€	20%	3 000€
TOTAL	53 150€	80%	42 520€	20%	10 630€

Tableau récapitulatif du programme d'actions intercommunales

Communauté de communes du Haut-Livradois			
	Coût total Projet	Fonds propres et autres subventions	Fonds TEPCV
TOTAL Action 1 : Promouvoir une mobilité durable	75 000 € HT	15 000 € HT 20 %	60 000 € HT 80 %
TOTAL Action 2 : Réduire la consommation énergétique	275 000 € HT	55 000 € HT 20 %	220 000 € HT 80 %
TOTAL Action 3 : Valorisation de l'économie circulaire et des énergies renouvelables	605 000 € HT	121 000 € HT 20%	484 000 € HT 80 %
TOTAL Action 4 : Conservation de la biodiversité	53 150 € HT	10 630 € HT 20%	42 520 € HT 80%
TOTAL ensemble des opérations	1 008 150 €	201 630 €	806 520 €



Plan d'actions communales

COMMUNE DE BERTIGNAT

Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune de Bertignat dispose également de bâtiments publics. Le programme d'identification des « points noirs » de déperdition énergétique dans les bourgs de la communauté de communes, porté dans le cadre de la convention TEPCV initiale, et le diagnostic du conseil en énergie partagé de l'Aduhme, ont permis de faire apparaître que les bâtiments communaux de la commune de Bertignat présentent une déperdition énergétique importante au niveau des fenêtres.

Afin de réduire l'impact environnemental lié à ces bâtiments et de réaliser des économies énergétiques et financières, la commune de Bertignat va remplacer les fenêtres de ses logements communaux, de sa mairie, de son agence postale communale et de son école.

Calendrier 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Bertignat

Objectifs attendus : Améliorer le confort des résidents

- Diminuer la précarité énergétique des occupants des logements et des utilisateurs des bâtiments publics
- Réduire l'impact environnemental du chauffage dans ces bâtiments
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de ces bâtiments d'environ 10 %
- Réaliser des économies financières pour la commune
- Améliorer le pouvoir d'achat des locataires des logements communaux

Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (Moyenne de consommation corrigée des bâtiments publics sur les années 2013, 2014 et 2015 PCI : 92 994 kWh)
- Comparaison des émissions de GES de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (émission de GES actuellement estimée à 20 t CO²)
- Economies réalisées par la commune



Détail des coûts prévisionnels de l'action 1

Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique bâtiment communal	70 000€	80%	56 000€	20%	14 000€
TOTAL	70 000€	80%	56 000€	20%	14 000€



COMMUNE DE CHAMBON SUR DOLORE

Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune de Chambon sur Dolore souhaite procéder à la rénovation thermique complète de sa salle des associations.

Afin de réduire l'impact environnemental lié à ces bâtiments et de réaliser des économies énergétiques et financières, la commune de Chambon sur Dolore va réaliser des travaux d'isolation sur la salle des associations : création d'une dalle isolante, remplacement des huisseries, installation d'un chauffage électrique à fluides caloporteurs avec installation d'horloges et temporisation pour réduire le chauffage aux seuls instants d'occupation et isolation des murs et plafonds et création d'un sas isolant.

Calendrier 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Chambon sur Dolore

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des utilisateurs de la salle et dynamiser l'utilisation de cette salle associative
- Réduire l'impact environnemental du chauffage dans ces bâtiments
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de cette salle de 15 à 20 %
- Réaliser des économies financières pour la commune

Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (Moyenne de consommation corrigée des bâtiments publics sur les années 2013, 2014 et 2015 PCI : données non disponibles, concaténation des données en cours)
- Comparaison des émissions de GES de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (données non disponibles, concaténation des données en cours)
- Economies réalisées par la commune

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique bâtiment communal	32 300€	80%	25 840€	20%	6 460€
TOTAL	32 300€	80%	25 840€	20%	6 460€



COMMUNE DE CONDAT LES MONTBOISSIER

Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune de Condat lès Montboissier souhaite améliorer les performances thermiques du restaurant communal et d'un logement. Ces deux bâtiments possèdent une enveloppe thermique très peu performante et la commune souhaite procéder à des travaux d'isolation par l'extérieur dans le restaurant et par l'intérieur dans le logement.

D'autre part, la commune de Condat lès Montboissier souhaite continuer les efforts faits sur l'éclairage public par le remplacement d'une nouvelle série d'ampoules et la mise en place de matériel permettant la diminution de l'éclairage nocturne (extinction partielle). Le SIEG (syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme) propose le remplacement des actuelles ampoules ballon fluos de 125 W par des ampoules de 70 W SHP (Sodium haute pression) ou bien leds. Ces ampoules sont à la fois moins énergivores et diminuent les pertes du flux lumineux vers le ciel (ulor), car elles disposent d'optiques qui canalisent le flux lumineux vers la chaussée. Le SIEG propose également l'installation d'horloges astronomiques permettant l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit ou bien d'« horopack » qui sont des systèmes d'extinction moins onéreux que les horloges astronomiques et permettant l'extinction jusqu'à cinq lanternes. Ce système est avantageux pour permettre d'étendre l'extinction nocturne à l'ensemble de l'éclairage communal. En plus de la réduction de consommation énergétique, la combinaison de l'extinction en milieu de nuit et de la diminution de la perte de flux lumineux vers le ciel apporte une plus-value environnementale en réduisant l'impact de la pollution lumineuse sur la faune nocturne.

Calendrier 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Condat lès Montboissier

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort et le pouvoir d'achat des résidents et utilisateurs (travaux réalisés dans des logements, les factures sont réglées par les locataires de ces logements)
- Diminuer la précarité énergétique des occupants des logements
- Réduire l'impact environnemental du chauffage dans ces bâtiments
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de ces bâtiments d'environ 20 %
- Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public
- Réaliser des économies financières pour la commune

Indicateurs :

- Baisse de la consommation énergétique liée à l'éclairage public
- Economies réalisées par la commune



Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité + autre financeur	
Réhabilitation thermique de bâtiments communaux	58 000€	80%	46 400€	20%	11 600€
Eclairage public SIEG – syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz -	48 000€	30%	14 400€	20% 50%	9 600€ 24 000€
TOTAL	106 000€	57%	60 800€	43%	45 200€



COMMUNE D'ECHANDELYS

Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune d'Echandelys dispose également de bâtiments publics. Ces derniers présentent des problématiques en termes d'isolation et la commune souhaite procéder à des travaux d'isolation et de changements des portes extérieures du bâtiment regroupant l'école, des logements, la salle des fêtes et la mairie. La commune d'Echandelys souhaite également remplacer la chaudière fioul existante dans ce bâtiment par une chaudière à plaquettes/granulés.

D'autre part, la commune d'Echandelys souhaite réaliser des travaux sur l'éclairage public par le remplacement d'ampoules et la mise en place de matériels permettant la diminution de l'éclairage nocturne (extinction partielle). Le SIEG (syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme) propose le remplacement des actuelles ampoules ballon fluos de 125 W par des ampoules de 70 W SHP (Sodium haute pression) ou bien leds. Ces ampoules sont moins énergivores et diminuent les pertes du flux lumineux vers le ciel (ulor), car elles disposent d'optiques qui canalisent le flux lumineux vers la chaussée. Le SIEG propose également l'installation d'horloges astronomiques permettant l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit ou bien d'« horopack » qui sont des systèmes d'extinction moins onéreux que les horloges astronomiques et permettant l'extinction jusqu'à cinq lanternes. Ce système est avantageux pour permettre d'étendre l'extinction nocturne à l'ensemble de l'éclairage communal. En plus de la réduction de consommation énergétique, la combinaison de l'extinction en milieu de nuit et de la diminution de la perte de flux lumineux vers le ciel apporte une plus-value environnementale en réduisant l'impact de la pollution lumineuse sur la faune nocturne.

Calendrier 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune d'Echandelys

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort et le pouvoir d'achat des résidents des logements, des utilisateurs de la partie publique et des élèves de l'école
- Diminuer la précarité énergétique des occupants des logements (travaux réalisés dans des logements, les factures sont réglées par les locataires de ces logements)
- Réduire les émissions de GES liées au chauffage de ce bâtiment de plus de 95%
- Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage d'environ 20 %
- Réaliser des économies financières pour la commune



Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (Moyenne de consommation corrigée des bâtiments publics sur les années 2013, 2014 et 2015 PCI : 79 082 kWh)
- Comparaison des émissions de GES de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (émission de GES actuellement estimée 24 t CO₂)
- Economies réalisées par la commune

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique de bâtiments communaux	52 500€	80%	42 000€	20%	10 500€
Eclairage public SIEG -syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz -	65 000€	30%	19 500€	20% 50%	13 000€ 32 500€
TOTAL	117 500€	52%	61 500€	48%	56 000€



COMMUNE DE FAYET-RONAYE

Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune de Fayet-Ronaye souhaite procéder à l'isolation du plafond entre un local non chauffé et un appartement occupé afin de réduire la déperdition thermique entre ces deux espaces. Par ailleurs, elle souhaite remplacer les portes extérieures de la mairie ainsi que les portes fenêtres d'une salle dans laquelle la commune de Fayet Ronaye envisage de transférer le secrétariat de mairie afin de répondre aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Calendrier 2017-2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Fayet-Ronaye

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des occupants du logement et des utilisateurs, élus et agents de la mairie
- Diminuer la précarité énergétique des occupants du logement (travaux réalisés dans un logement, les factures sont réglées par les locataires de ces logements)
- Réduire l'impact environnemental du chauffage dans ce bâtiment
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de ce bâtiment d'environ 10 %
- Réaliser des économies financières pour la commune

Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (Moyenne de consommation corrigée des bâtiments publics sur les années 2013, 2014 et 2015 PCI : 28 185 kWh)
- Comparaison des émissions de GES de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (émission de GES actuellement estimée 8 t CO₂)
- Economies réalisées par la commune

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1

Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique d'un bâtiment communal	14 140€	80%	11 312€	20%	2 828€
TOTAL	14 140€	80%	11 312€	20%	2 828€



Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

Le programme d'identification des « points noirs » de déperdition énergétique dans les bourgs de la communauté de communes, porté dans le cadre de la convention TEPCV initiale, et le diagnostic du conseil en énergie partagé de l'Aduhme, ont permis de faire apparaître que le complexe bâtementaire regroupant la salle des fêtes, des logements et l'école est le plus énergivore du patrimoine communal, représentant plus de 40 % des consommations énergétique. La commune de Fournols souhaite donc mettre en place un ambitieux programme de rénovation énergétique sur cet ensemble de bâtiments. Ceux-ci sont imbriqués les uns aux autres et disposés autour d'une cour commune. Actuellement, ils sont chauffés par une chaudière fioul pour la plus grande partie du bâtiment et une chaudière au gaz propane sur la partie salle des fêtes.

La commune de Fournols souhaite aborder cette rénovation de façon globale, en travaillant tout d'abord sur l'enveloppe thermique, via l'isolation complète de la salle des fêtes, de l'école et des deux logements (murs, plafonds et huisseries). La mise en place d'un équipement de VMC performant est également recherchée afin de garantir une qualité de l'air intérieur optimale.

Enfin, la chaufferie actuelle étant vétuste, et les énergies fossiles actuellement utilisées fortement émettrices de GES, la commune de Fournols souhaite opérer un changement d'énergie en se tournant vers le bois énergie. La commune de Fournols envisage ainsi de lancer un appel d'offre pour la fourniture d'énergie issue du bois auprès de prestataires privés. Afin d'optimiser la mise en place de ce nouveau mode de chauffage, la commune de Fournols va installer le matériel nécessaire à une régulation ad hoc des différents espaces en fonction de leur occupation.

La commune de Fournols souhaite réaliser une opération complète de rénovation énergétique. Dans le cadre du présent avenant, elle envisage le raccordement des deux systèmes de chauffage actuels pour la mise en place d'une unique chaudière bois (prestataire extérieur), l'isolation complète de la salle des fêtes, l'école et deux logements (murs plafonds et ensemble des huisseries) ainsi que la mise en place d'une VMC performante.

Calendrier 2017 – 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Fournols

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des locataires des logements, des professeurs et élèves de l'école et des utilisateurs de la salle des fêtes.
- Diminuer la précarité énergétique des occupants des logements (travaux réalisés dans des logements, les factures sont réglées par les locataires de ces logements)



- Réduire l'impact environnemental du chauffage dans ces bâtiments : baisse de plus de 90 % des émissions de GES
- Dynamiser l'occupation de la salle des fêtes
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de ces bâtiments de près de 50 %
- Réaliser des économies financières importantes pour la commune

Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (Moyenne de consommation corrigée des bâtiments publics sur les années 2013, 2014 et 2015 PCI : 171 618 kWh)
- Comparaison des émissions de GES de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (émission de GES actuellement estimée 52 t CO₂)
- Economies réalisées par la commune

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
		80%	178 800€	20%	44 700€
Réhabilitation thermique de bâtiments communaux	223 500€	80%	178 800€	20%	44 700€
TOTAL	223 500€	80%	178 800€	20%	44 700€



COMMUNE DE GRANDVAL

Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune de Grandval souhaite modifier le système de chauffage dans l'un de ses logements communaux et remplacer le chauffage électrique existant par un poêle à granulés muni d'un système de régulation performant, s'inscrivant dans la logique de valorisation du bois énergie initiée par la communauté de communes du Haut-Livradois.

Calendrier 2017 – 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Grandval

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des résidents
- Diminuer la précarité énergétique des occupants du logement (travaux réalisés dans un logement, les factures sont réglées par les locataires de ces logements)
- Réduire l'impact environnemental du chauffage dans ces bâtiments
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de ces bâtiments

Indicateurs :

Travaux réalisés dans un logement : la comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 nécessite la collaboration des occupants des logements qui accepteraient de fournir les éléments nécessaires.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Modification du système de chauffage d'un bâtiment communal	11 000€	80%	8 800€	20%	2 200€
TOTAL	11 000€	80%	8 800€	20%	2 200€



COMMUNE DU MONESTIER

Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune du Monestier souhaite procéder à la rénovation thermique complète de sa salle des associations. Une approche globale est voulue par la commune. Une mission d'architecte a permis à la commune de réfléchir et de mûrir son projet.

Un travail sur la totalité de l'enveloppe thermique est voulu par la commune. Toutes les parois seront isolées, avec utilisation d'isolant biosourcé. Un changement des menuiseries sera également effectué afin d'assurer une continuité parfaite de l'enveloppe thermique.

Une VMC performante sera également installée. Enfin, la commune souhaite changer d'énergie, passant d'un chauffage par convecteurs électriques à une installation hydraulique alimentée par une chaudière bois granulés.

Calendrier 2017 - 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune du Monestier

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des occupants et dynamiser l'utilisation de cette salle associative, renforçant ainsi le lien social au sein du village.
- Réduire les émissions de GES de plus de 80 %
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de cette salle de près de 50 %
- Réaliser des économies financières pour la commune

Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (Moyenne de consommation corrigée des bâtiments publics sur les années 2013, 2014 et 2015 PCI : 8 365 kWh)
- Comparaison des émissions de GES de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (émission de GES actuellement estimée 1 t CO₂)
- Economies réalisées par la commune



Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique d'un bâtiment communal	90 200€	80%	72 160€	20%	18 040€
TOTAL	90 200€	80%	72 160€	20%	18 040€



Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune de Saint-Amant-Roche-Savine souhaite améliorer les performances thermiques de la salle des fêtes communale par le remplacement des menuiseries extérieures. Par ailleurs, la commune de Saint-Amant-Roche-Savine souhaite modifier le système de chauffage de la mairie ainsi que celui de l'agence postale et du logement communal qui sont dans le même bâtiment. Dans le cadre de cette convention, la commune de Saint-Amant-Roche-Savine souhaite réaliser les travaux de modification du réseau de chauffage dans le bâtiment de la mairie et installer une chaudière à granulés ainsi que son local de stockage des granulés dans le bâtiment de l'agence postale et du logement. Afin de compléter le remplacement du système de chauffage sur ce bâtiment, la commune de Saint-Amant-Roche-Savine souhaite également remplacer les huisseries de l'agence postale et du logement. Enfin, la commune de Saint-Amant-Roche-Savine souhaite remplacer les huisseries de la maison de retraite Gaspard des Montagnes.

Calendrier 2017 – 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint-Amant-Roche-Savine

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des occupants des logements et de la maison de retraite et des professionnels et usagers de la mairie, la Poste et la salle des fêtes
- Diminuer la précarité énergétique des occupants des logements
- Réduire les émissions de GES de plus de 90%
- Dynamiser l'occupation de la salle des fêtes
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de ces bâtiments d'environ 10 %
- Réaliser des économies financières pour la commune

Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (Moyenne de consommation corrigée des bâtiments publics sur les années 2013, 2014 et 2015 PCI : 183 885 kWh)
- Comparaison des émissions de GES de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (émission de GES actuellement estimée 49 t CO₂)
- Economies réalisées par la commune



Détail des coûts prévisionnels de l'action 1

Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique de bâtiments communaux	174 840€	80%	139 872€	20%	34 968€
TOTAL	174 840€	80%	139 872€	20%	34 968€



COMMUNE DE SAINT BONNET LE BOURG

Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune de Saint Bonnet le Bourg souhaite procéder au remplacement des huisseries d'un logement communal.

Calendrier 2017

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint Bonnet le Bourg

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des occupants
- Diminuer la précarité énergétique des occupants du logement (travaux réalisés dans un logement, les factures sont réglées par les locataires de ces logements)
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de ce bâtiment d'environ 10 %
- Améliorer le pouvoir d'achat des locataires

Indicateurs :

Travaux réalisés dans un logement : la comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 nécessite la collaboration des occupants des logements qui accepteraient de fournir les éléments nécessaires.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique d'un bâtiment communal	13 260€	80%	10 608€	20%	2 652€
TOTAL	13 260€	80%	10 608€	20%	2 652€



Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

Le programme d'identification des « points noirs » de déperdition énergétique dans les bourgs de la communauté de communes, porté dans le cadre de la convention TEPCV initiale, et le diagnostic du conseil en énergie partagé de l'Aduhme, ont permis de faire apparaître que l'ensemble ancienne mairie/ancienne école est le gros point noir en termes de consommation et de mauvaise gestion énergétique. La Commune de Saint-Bonnet-le-Chastel souhaite procéder à une diminution et à une optimisation des consommations énergétiques de ces bâtiments qui accueillent régulièrement associations et public. Cette volonté se trouve renforcée par l'augmentation prévisible des temps d'occupation de ces salles, conséquence directe de la fermeture au public des locaux situés à l'étage de l'actuelle mairie qui, raisonnablement, pour des raisons financières, ne pourront pas être rendus accessibles à tous les publics (AAP).

La commune de St Bonnet le Chastel souhaite installer, sur le système de chauffage central commun à plusieurs bâtiments (ancienne école, ancienne caserne, ancienne mairie et cantine), une régulation par l'installation de dispositifs adaptés et un calorifugeage des réseaux hors volumes chauffés. La commune de St Bonnet le Chastel souhaite également isoler deux des murs n'ayant pas été isolés précédemment et remplacer les menuiseries extérieures de ce bâtiment ainsi que celles de la salle des fêtes communale. Enfin, la commune de St Bonnet le Chastel souhaite installer des volets roulants (sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France) ou, à défaut, des volets bois pleins ; dans cette hypothèse, un approvisionnement en bois local sera recherché.

D'autre part, la commune de Saint Bonnet le Chastel souhaite réaliser des travaux sur l'éclairage public par le remplacement d'ampoules et la mise en place de matériel permettant la diminution de l'éclairage nocturne (extinction partielle). Le SIEG (syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme) propose le remplacement des actuelles ampoules ballon fluos de 125 W par des ampoules de 70 W SHP (Sodium haute pression) ou bien leds. Ces ampoules sont moins énergivores et diminuent les pertes du flux lumineux vers le ciel (ulor), car elles disposent d'optiques qui canalisent le flux lumineux vers la chaussée. Le SIEG propose également l'installation d'horloges astronomiques permettant l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit ou bien d'« horopack » qui sont des systèmes d'extinction moins onéreux que les horloges astronomiques et permettant l'extinction jusqu'à cinq lanternes. Ce système est avantageux pour permettre d'étendre l'extinction nocturne à l'ensemble de l'éclairage communal. En plus de la réduction de consommation énergétique, la combinaison de l'extinction en milieu de nuit et de la diminution de la perte de flux lumineux vers le ciel apporte une plus-value environnementale en réduisant l'impact de la pollution lumineuse sur la faune nocturne.

Calendrier 2017 – 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint Bonnet le Chastel



Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des utilisateurs de ces bâtiments
- Dynamiser l'occupation de ces bâtiments ouverts au public
- Réduire l'impact environnemental du chauffage dans ces bâtiments
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de ces bâtiments entre 20 % et 30 %
- Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public
- Réaliser des économies financières pour la commune

Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (Moyenne de consommation corrigée des bâtiments publics sur les années 2013, 2014 et 2015 PCI : 90 136 kWh)
- Comparaison des émissions de GES de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (émission de GES actuellement estimée 27 t CO₂)
- Economies réalisées par la commune

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique de bâtiments communaux	48 660€	80%	38 928€	20%	9 732€
Eclairage public SIEG – syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz-	18 000€	30%	5 400€	20% 50%	3 600€ 9 000€
TOTAL	66 660€	67%	44 328€	33%	22 332€



COMMUNE DE SAINTE CATHERINE

Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune de Sainte Catherine souhaite procéder à la rénovation thermique du local des employés communaux, en particulier par le remplacement d'huisseries.

D'autre part, la commune de Sainte Catherine souhaite réaliser des travaux sur l'éclairage public par le remplacement d'ampoules et la mise en place de matériel permettant la diminution de l'éclairage nocturne (extinction partielle). Le SIEG (syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme) propose le remplacement des actuelles ampoules ballon fluos de 125 W par des ampoules de 70 W SHP (Sodium haute pression) ou bien leds. Ces ampoules sont moins énergivores et diminuent les pertes du flux lumineux vers le ciel (ulor), car elles disposent d'optiques qui canalisent le flux lumineux vers la chaussée. Le SIEG propose également l'installation d'horloges astronomiques permettant l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit ou bien d'« horopack » qui sont des systèmes d'extinction moins onéreux que les horloges astronomiques et permettant l'extinction jusqu'à cinq lanternes. Ce système est avantageux pour permettre d'étendre l'extinction nocturne à l'ensemble de l'éclairage communal. En plus de la réduction de consommation énergétique, la combinaison de l'extinction en milieu de nuit et de la diminution de la perte de flux lumineux vers le ciel apporte une plus-value environnementale en réduisant l'impact de la pollution lumineuse sur la faune nocturne.

Calendrier 2017 – 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Sainte Catherine

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des occupants de ce bâtiment communal
- Réduire l'impact environnemental du chauffage dans ce bâtiment
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de ce bâtiment d'environ 10 %
- Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public
- Réaliser des économies financières pour la commune

Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (Moyenne de consommation corrigée des bâtiments publics sur les années 2013, 2014 et 2015 PCI : données non disponibles, concaténation des données en cours)
- Comparaison des émissions de GES de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (données non disponibles, concaténation des données en cours)
- Economies réalisées par la commune



Détail des coûts prévisionnels de l'action 1					
Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique de bâtiments communaux	5 200€	80%	4 160€	20%	1 040€
Eclairage public SIEG – syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz-	5 400€	30%	1 620€	20% 50%	1 080€ 2 700€
TOTAL	10 600€	55%	5 780€	45%	4 820€



Action 1

Réduire la consommation énergétique dans l'espace public communal

Description de l'action :

La commune de Saint Eloy la Glacière souhaite procéder au remplacement d'huisseries dans le bâtiment regroupant la mairie et la salle des fêtes.

D'autre part, la commune de Saint Eloy la Glacière souhaite réaliser des travaux sur l'éclairage public par le remplacement d'ampoules et la mise en place de matériel permettant la diminution de l'éclairage nocturne (extinction partielle). Le SIEG (syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme) propose le remplacement des actuelles ampoules ballon fluos de 125 W par des ampoules de 70 W SHP (Sodium haute pression) ou bien leds. Ces ampoules sont moins énergivores et diminuent les pertes du flux lumineux vers le ciel (ulor), car elles disposent d'optiques qui canalisent le flux lumineux vers la chaussée. Le SIEG propose également l'installation d'horloges astronomiques permettant l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit ou bien d'« horopack » qui sont des systèmes d'extinction moins onéreux que les horloges astronomiques et permettant l'extinction jusqu'à cinq lanternes. Ce système est avantageux pour permettre d'étendre l'extinction nocturne à l'ensemble de l'éclairage communal. En plus de la réduction de consommation énergétique, la combinaison de l'extinction en milieu de nuit et de la diminution de la perte de flux lumineux vers le ciel apporte une plus-value environnementale en réduisant l'impact de la pollution lumineuse sur la faune nocturne.

Calendrier 2017 – 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Communication grand public sur la presse et site internet de la collectivité ainsi que sur le site internet de la communauté de communes du Haut-Livradois

Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint Eloy la Glacière

Objectifs attendus :

- Améliorer le confort des utilisateurs de ce bâtiment communal
- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage de ce bâtiment d'environ 10 %
- Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public
- Réaliser des économies financières pour la commune

Indicateurs :

- Comparaison de la consommation d'énergie corrigée du climat de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (Moyenne de consommation corrigée des bâtiments publics sur les années 2013, 2014 et 2015 PCI : 5 815 kWh)
- Comparaison des émissions de GES de l'année N+1 avec les années N-1, N-2 et N-3 (émission de GES actuellement estimée <1 t CO₂)
- Economies réalisées par la commune



Détail des coûts prévisionnels de l'action 1

Description	Montant total (HT)	Fonds Transition Energétique		Collectivité	
Réhabilitation thermique de bâtiments communaux	11 000€	80%	8 800€	20%	2 200€
Eclairage public SIEG – syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz-	29 600€	30%	8 880€	20% 50%	5 920€ 14 800€
TOTAL	40 600€	44%	17 680€	56%	22 920€



Tableau récapitulatif du programme d'actions communales

Communauté de communes du Haut-Livradois			
	Coût total Projet	Fonds propres et autres subventions	Fonds TEPCV
Commune de Bertignat	70 000€	14 000€	56 000€
Commune de Chambon sur Dolore	32 300€	6 460€	25 840€
Commune de Condat lès Montboissier	106 000€	45 200€	60 800€
Commune d'Echandelys	117 500€	56 000€	61 500€
Commune de Fayet Ronaye	14 140€	2 828€	11 312€
Commune de Fournols	223 500€	4 470€	178 800€
Commune de Grandval	11 000€	2 200€	8 800€
Commune du Monestier	90 200€	18 040€	72 160€
Commune de Saint-Amant-Roche-Savine	174 840€	34 968€	139 872€
Commune de Saint Bonnet le Bourg	13 260€	2 652€	10 608€
Commune de Saint Bonnet le Chastel	66 660€	22 332€	44 328€
Commune de Sainte Catherine	10 600€	4 820€	5 780€
Commune de Saint Eloy la Glacière	40 600€	22 920€	17 680€
TOTAL ensemble des opérations	970 600€	236 890€	693 480€



PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL

DEPENSES			
	RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
REDUIRE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC - <i>Réhabilitation thermique</i> ~ <i>espace public intercommunal</i> ~ <i>espace public communal</i> - <i>Eclairage public communal</i>	1 245 600€ 275 000€ 804 600€ 166 000€	TEPCV Collectivités SIEG TEPCV Collectivités TEPCV Collectivités TEPCV Collectivités	913 480€ 249 120€ 83 000€ 484 000€ 121 000€ 60 000€ 15 000€ 42 520€ 10 630€
VALORISATION DE L'ENERGIE CIRCULAIRE ET DE DES ENERGIES RENOUVELABLE	605 000€		
PROMOUVOIR LA MOBILITE DOUCE	75 000€		
CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE	53 150€		
Total HT	1 978 750€	Total HT Total TEPCV Total Collectivités Total SIEG	1 978 750€ 1 500 000€ 395 750€ 83 000€



Annexe 3

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Communauté de communes du Haut-Livradois

Adresse du bénéficiaire : Rue de la Poste 63980 FOURNOLS

N° SIREN : 246 300 974

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR21 3000 1008 1500 00Y0 1766	
	BIC	BDFEFRPPCCT	

Nom du bénéficiaire : Commune de Bertignat

Adresse du bénéficiaire : Hôtel de ville 63480 Bertignat

N° SIREN : 216 300 376

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	



Nom du bénéficiaire : Commune de Chambon sur Dolore

Adresse du bénéficiaire : Place de la mairie 63980 Chambon sur Dolore

N° SIREN : 216 300 764

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	

Nom du bénéficiaire : Commune de Condat lès Montboissier

Adresse du bénéficiaire : Place de la mairie 63490 Condat lès Montboissier

N° SIREN : 216 301 192

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	

Nom du bénéficiaire : Commune d'Echandelys

Adresse du bénéficiaire : Le Bourg 63980 Echandelys

N° SIREN : 216 301 424

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	



Nom du bénéficiaire : Commune de Fayet-Ronaye

Adresse du bénéficiaire : Le Bourg 63630 Fayet-Ronaye

N° SIREN : 216 301 580

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	



Nom du bénéficiaire : Commune de Fournols
Adresse du bénéficiaire : Le Bourg 63630 Fournols

N° SIREN : 216 301 622

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	

Nom du bénéficiaire : Commune de Grandval

Adresse du bénéficiaire : Le Bourg 63890 Grandval

N° SIREN : 216 301 747

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	

Nom du bénéficiaire : Commune du Monestier

Adresse du bénéficiaire : Le Bourg 63890 Le Monestier

N° SIREN : 216 302 307

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	



Nom du bénéficiaire : Commune de Saint-Amant-Roche-Savine

Adresse du bénéficiaire : Place Jean-Antoine Pourtier 63890 Saint-Amant-Roche-Savine

N° SIREN : 216 303 149

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	

Nom du bénéficiaire : Commune de Saint-Bonnet le Bourg

Adresse du bénéficiaire : Le Bourg 63630 Saint-Bonnet le Bourg

N° SIREN : 216 303 230

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	

Nom du bénéficiaire : Commune de Saint-Bonnet le Chastel

Adresse du bénéficiaire : Le Bourg 63630 Saint-Bonnet le Chastel

N° SIREN : 216 303 248

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	



Nom du bénéficiaire : Commune de Sainte Catherine

Adresse du bénéficiaire : Le Bourg 63580 Ste Catherine

N° SIREN : 216 303 289

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	

Nom du bénéficiaire : Commune de Saint-Eloy la Glacière

Adresse du bénéficiaire : Le Bourg 63890 St Eloy la Glacière

N° SIREN : 216 303 370

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé
30001	00815	G6330000000	77
	IBAN	FR16 3000 1008 15G6 3300 0000 077	
	BIC	BDFEFRPPCCT	



